



MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

mardi le 1 novembre 2016

À la session régulière du Conseil de la Municipalité d' Otter Lake, tenue à la date susmentionnée à 19H00, au 15, avenue Palmer (Bureau municipal), et à laquelle sont présent Mairesse Madame KIM CARTIER VILLENEUVE; mesdames les Conseillères JENNIFER VADNEAU, VICKY DUBEAU, NANCY DAGENAI et Messieurs les Conseillers MAURICE LAFLEUR, IVAN LEBLANC, JACQUE GAUTHIER tous formant quorum sous la présidence du Mairesse.

La Directrice générale Madame ANDREA LAFLEUR est aussi présente.

Madame la Mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

Présentation SADC par Mme Nancy Dagenais

132-11-2016

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JENNIFER VADNEAU
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Adoption de l'ordre du jour avec ajouts à « **Divers** »

1. Mairesse Mme Kim Cartier-Villeneuve:
2. Siege #1 M. Maurice Lafleur:
3. Siege #2 Mme Nancy Dagenais:
4. Siege #3 Mme Jennifer Vadneau:
5. Siege #4 Mme Vicky Dubeau:
6. Siege #5 M Ivan Leblanc :
7. Siege /#6 M Jacque Gauthier : OUI

Directrice Générale Andrea Lafleur :

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

133-11-2016

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER NANCY DAGENAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du conseil le 4 octobre 2016 soit accepté tel que rédigé avec l'addition des kilomètres au contrat de M Doug Zacharias.

Adopté

134-11-2016

ATTENDU QUE :

- La municipalité d'Otter Lake désire modifier la programmation des travaux dans le cadre de la TECQ 2014-2018 préalablement acceptée par la Direction générale des infrastructures du MAMOT;
- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER MAURICE LAFLEUR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et s dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et couts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des couts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain. (Annexe A)

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

135-11-2016

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JENNIFER VADNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake fait un don de 100,00 \$ à Bradley Dubeau de l'École Pontiac High pour une bourse à leur collation de grades ESSC 2016.

Adopté

136-11-2016

ATTENDU QUE : La municipalité a reçu un courriel de Mme Mistral Fleurent, Technicienne des travaux publics MTQ, concernant des dépressions des matériaux aux divers endroits sur la route 301 et 303 après des travaux complétés par la municipalité sur notre système d'aqueduc

ATTENDU QUE : La municipalité est obligée de corriger la situation dans les plus brefs délais au plus tard le 9 novembre 2016

ATTENDU QUE : La municipalité à demander Construction Jason Hynes pour un prix pour effectuer les travaux nécessaires dans le délai prescrit

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER NANCY DAGENAI
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

ET RÉSOLU QUE : La municipalité de Otter Lake engage Construction Jason Hynes pour faire les travaux à un coût de 3950,00 \$ plus taxe.

137-11-2016

ATTENDU QUE : La municipalité a reçu des plaintes concernant l'état de l'intersection du chemin Picanoc et la route 301;

ATTENDU QUE : Construction Jason Hynes viendra faire des travaux obligatoires dans la municipalité et pourra faire les réparations nécessaires;

ATTENDU QUE : La municipalité à demander Construction Jason Hynes pour un prix pour effectuer les travaux nécessaires;

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER VICKY DUBEAU

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

ET RÉSOLU QUE : La municipalité d'Otter Lake engage Construction Jason Hynes pour faire les travaux à un coût de 3750,00 \$ plus taxe.

Adopté

138-11-2016

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER VICKY DUBEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake accepte la soumission de Consult'Eau pour installer un duplicateur de signal pour le contrôle des pompes doseuse de chlore à la station de pompage à un coût de 1,394,65 \$ taxe compris.

Adopté

139-11-2016

SUCCESSALE DE LA BANQUE LAURENTIENNE – CAMPBELL'S BAY

CONSIDÉRANT que le maintien des services de proximité est un enjeu important pour la MRC de Pontiac, afin de briser le cycle de dévitalisation et assurer la relance de son développement ;

CONSIDÉRANT qu'une institution financière offre des services au comptoir importants pour l'ensemble de la population, notamment les familles, les aînés et les gens d'affaires, et qu'à ce titre ces services de proximité sont essentiels au développement des communautés du Pontiac ;

CONSIDÉRANT qu'à ce titre il est important pour les communautés du Pontiac d'avoir une offre diversifiée de services financiers et bancaires ;

CONSIDÉRANT que certaines tranches de la population, notamment mais non exclusivement les personnes âgées, sont moins familières avec les transactions électroniques et ont besoin d'un service bancaire au comptoir dans leur communauté ;

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

- CONSIDÉRANT** que la communauté d'affaires a aussi besoin d'un service bancaire et financier de proximité pour faciliter la croissance de leurs entreprises ;
- CONSIDÉRANT** que la fermeture des deux succursales de la Banque Laurentienne sur le territoire de la MRC de Pontiac aura comme conséquence de ne plus desservir certaines communautés ou de diminuer une offre de services qui risque d'être incomplète et/ou mal adaptée à leurs besoins ;
- CONSIDÉRANT** que l'éloignement des succursales bancaires et financières restantes sur le territoire de la MRC de Pontiac va générer plus de déplacements sur de plus longues distances, sans égard à la capacité de mobilité de la population ;
- CONSIDÉRANT** que l'éloignement des succursales bancaires et financières est susceptible de générer des délais dans le traitement de demandes qui peuvent porter préjudices à certaines personnes ;
- CONSIDÉRANT** que les transactions bancaires par modes électronique ne sont pas une solution de rechange, en raison d'une couverture internet incomplète sur l'ensemble du territoire ;
- CONSIDÉRANT** que la fermeture des deux succursales de la Banque Laurentienne sur le territoire de la MRC de Pontiac contribuera, au mieux, à augmenter les coûts de services bancaires et financiers pour l'ensemble de la population;
- CONSIDÉRANT** que la fermeture des deux succursales de la Banque Laurentienne sur le territoire du Pontiac risque de ralentir les activités économiques sur le territoire et d'accélérer le déclin de la population du Pontiac ;
- CONSIDÉRANT** que la fermeture des deux succursales de la Banque Laurentienne est une menace à la survie même des communautés du Pontiac ;

**IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JACQUE GAUTHIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la municipalité d'Otter Lake demande aux dirigeants locaux et régionaux de la Banque Laurentienne :

- de reconsidérer la fermeture de ses succursales sur le territoire de la MRC de Pontiac;
- d'accepter une rencontre avec les représentants de la MRC de Pontiac avant de prendre une décision finale et définitive.

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

Avis de motion est par les présentes donné par JENNIFER VADNEAU pour modifier le règlement numéro 2006-03-002 Entretien des chemins municipaux durant l'hiver.

Avis de motion est par les présentes donné par NANCY DAGENAIIS pour créer un règlement sur la mesure d'imposition de droits aux exploitants de carrière et de sablières.

Avis de motion est par les présentes donné par JENNIFER VADNEAU pour créer un règlement sur l'installation des compteurs d'eau pour mesurer l'usage d'eau potable.

Avis de motion est par les présentes donné par IVAN LEBLANC pour créer un règlement sur l'utilisation de l'eau potable.

Divers

Mairesse Mme Kim Cartier Villeneuve:

Siege #1 M Maurice Lafleur:

Siège #2 Mme Nancy Dagenais:

Siège #3 Mme Jennifer Vadneau :

Siège #4 Mme Vicky Dubeau:

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

Siège #5 M Ivan Leblanc:

Siège #6 M Jacque Gauthier: Succès du panneau radar sur le ch Picanoc
Présentation d'équipement de pavage a Fort Coulonge
Docteur Coté a Otter Lake au CLSC

Information aux membres du Conseil

- Rapport du maire
 - Tourisme Pontiac – devenir membre
 - Nouveau maire Ile du Grand Calumet – Pierre Fréchette
 - Cérémonie Jour de souvenir le 6 novembre
 - Will Amos - Forum internet haute vitesse le 9 novembre au centre récréatif d'Otter Lake a 19h
 - Activité d'enfant à la bibliothèque le 2 nov. a 13h
 - Rapport de la situation financière selon l'article 955 de la code municipale
 - Rapport de l'inspecteur en bâtiment
 - Rapport du chef pompier
 - Rapport du contremaitre de route
 - Rapport Parc Leslie
-

140-11-2016

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER NANCY DAGENAI
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake soit membre de Tourisme Pontiac a un frais annuel de 200,00 \$.

Adopté

Correspondance

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| 1. SSSS | Clinique de vaccination |
| 2. Mistral Fleurent | Reparations route 301 et 303 |
| 3. Municipalité de Shawville | Résolution |
| 4. Tiziana Rompelberg | Jamboree Bicycle PPJ |

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

5. Jamie-Lynn Durocher Louer bâtiment au patinoire
-

141-11-2016

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JENNIFER VADNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake donne une lettre de support à Mme Tiziana Rompelberg pour le Jamboree de bicycle PPJ.

Adopté

142-11-2016

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JENNIFER VADNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake soutient la demande de la Municipalité de Shawville (Résolution 216-16) a l'MTQ pour faire installer 2 balises pour réduire la vitesse sur la route 303 et de peindre un passage pour piétons en face de l'école McDowell.

Adopté

143-11-2016

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER NANCY DAGENAI
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les comptes soient payés

Adopté

CERTIFICATS DES FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES :

Je soussigné, Andrea Lafleur, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses au total de 65,000.66 \$ ont été projetées.

Signé à Otter Lake, Québec
Ce 1iere jour de novembre 2016.

Andrea Lafleur, Directrice générale

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

Comptes à payer:	65,000.66 \$
Factures prépayées:	0.00 \$
Salaires élus et employés:	32,217.41 \$
Totale:	97,218.07 \$

Période de questions 30 minutes

144-11-2016

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JACQUE GAUTHIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la réunion soit levée a 20H22.

Adopté

KIM CARTIER VILLENEUVE, Mairesse

ANDREA LAFLEUR, Directrice générale